

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 septembre 2025	Date d'affichage : 10/10/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 12
Procurations : 3	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) - PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick) - - PALMIERI Michel (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 26 septembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

En application de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget.

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions,

Vu la délibération n°2025-16 du 06/06/25 validant le règlement d'attribution de subventions aux associations,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu les impératifs économiques,

Suite à l'examen des pièces et justificatifs transmis, conformément au règlement d'attribution des subventions, il est proposé d'accorder les subventions suivantes aux associations ayant déposé un dossier complet pour l'année 2025 comme suit :

COMMUNE	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT VERSÉ EN 2024	MONTANT DEMANDÉ POUR 2025	PROPOSITION CCO 2025
ALERIA	ADANSONIA		800,00 €	500,00 €
ALERIA	ALERIA JUDO		1 500,00 €	1 000,00 €
PRUNELLI	ANIMA	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €
ALERIA	BASEBALL ALERIA IN ORIENTE-I PASTORI	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
CANALE DI VERD	CENTRE EQUESTRE D'EDEN		5 000,00 €	2 000,00 €
ALERIA	COMMERÇANTS ET ARTISANS D'ALERIA - ALALIA		5 000,00 €	4 000,00 €
ALERIA	CORSE TAEKWONDO L'ORIENTE	500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
ALERIA	IN ALERIA	8 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €
MOITA	LES VIOLONCELLES DE MOITA	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	TOTAL	25 000,00 €	43 800,00 €	28 000,00 €

MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65748 SUR BP 2025

47 000,00

Le président précise que les autres associations recevront leur dotation une fois le dossier complété et déposé conformément au règlement d'attribution des subventions qui leur a été envoyé.

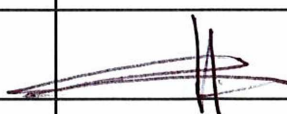
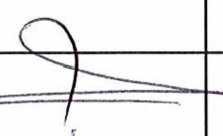
Le conseil communautaire,

Où l'exposé du président, après en avoir délibéré,

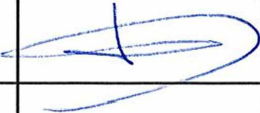
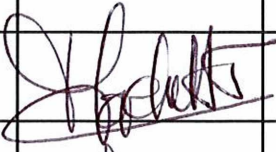
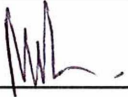
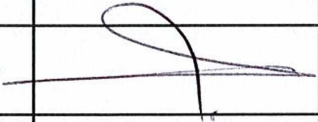
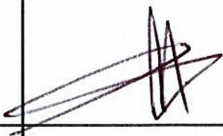
DECIDE

- **D'ATTRIBUER** les subventions mentionnées ci-dessus au titre de l'exercice 2025, conformément au tableau de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le mandatement de ces subventions dans le cadre des crédits prévus à cet effet au budget 2025 de la communauté de communes, chapitre 65, compte 65748.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
ANGELI Paul	X					
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X				BUSSETTA Jean-Yves	
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	X					
GOZZI Dominique						

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique						
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin						
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel					FRANCOIS J ALL	
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette					CHEYNET	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne						
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 15			
POUR : 15	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

